PROCÉDURE

Procédure d'évaluation des élèves

Formation au permis de conduire – catégorie B

Établissement	ML SCHOOL
Agrément	E 26 091 0010 0
Référence	Référentiel pour l'éducation à une mobilité citoyenne (REMC)

1. Objet et champ d'application

La présente procédure définit les modalités d'évaluation mises en œuvre avant, pendant et à l'issue de la formation. Elle permet d'individualiser le parcours, de mesurer la progression de l'élève et de vérifier l'acquisition des compétences prévues par le Référentiel pour l'éducation à une mobilité citoyenne (REMC).

2. Évaluation de départ

Avant la signature du contrat et l'entrée en formation, une évaluation de départ est réalisée par un enseignant de la conduite ou au moyen d'un outil d'évaluation adapté. Elle porte notamment sur l'expérience de la conduite, les connaissances, les capacités d'observation, de compréhension et de mémorisation, ainsi que les aptitudes pratiques.

- Résultat : estimation du volume prévisionnel d'heures et proposition d'un parcours adapté.
- Information de l'élève : restitution orale et remise ou mise à disposition de la fiche d'évaluation.

3. Évaluation continue pendant la formation

À chaque séance, l'enseignant observe les comportements et les compétences travaillées. Les acquis, difficultés et objectifs de la séance suivante sont expliqués à l'élève et enregistrés dans son livret ou dossier de suivi pédagogique.

Moment	Modalité	Trace conservée
À chaque leçon	Observation en situation, questions, exercices et mises en situation.	Livret ou fiche de suivi
Par étape du REMC	Bilan des compétences : acquises, en cours d'acquisition ou à renforcer.	Bilan de compétences
En cas de difficulté	Réajustement des objectifs, du rythme ou du volume de formation.	Observation / plan d'action

4. Bilans intermédiaires et adaptation du parcours

Un bilan de progression est organisé au cours de la formation et chaque fois que la situation l'exige. L'enseignant compare les résultats aux objectifs fixés, identifie les compétences à consolider et propose, si nécessaire, des séances ciblées ou une évolution du planning. Toute modification substantielle du volume prévisionnel est expliquée à l'élève.

5. Évaluation de fin de formation

Lorsque les compétences du programme ont été travaillées, une évaluation de synthèse est réalisée dans des conditions proches de l'examen pratique. La décision de présentation tient compte du niveau de maîtrise, de l'autonomie, de la sécurité et de la capacité à mobiliser les compétences dans des situations variées. Le compte rendu final mentionne le nom de l'enseignant et le numéro de son autorisation d'enseigner.

6. Critères d'évaluation

- Connaître et maîtriser le véhicule ;
- Appréhender la route et circuler dans des conditions normales ;
- Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers ;
- Pratiquer une conduite autonome, sûre, courtoise et économique ;
- Analyser les situations, anticiper les risques et appliquer le Code de la route.

7. Information de l'élève et droit à l'explication

Les résultats sont commentés de manière claire et constructive. L'élève peut demander à tout moment un point sur sa progression, consulter les éléments de suivi le concernant et obtenir des explications sur les objectifs restant à atteindre.

8. Traçabilité et conservation

Les évaluations, bilans et observations pédagogiques sont consignés dans le dossier de l'élève sur support papier ou numérique. Ils sont accessibles aux personnes habilitées et conservés pendant la durée nécessaire au suivi de la formation et au respect des obligations de l'établissement.

9. Responsabilités

Responsable	Rôle
Enseignant de la conduite	Réalise les évaluations, renseigne le suivi et restitue les résultats à l'élève.
Responsable pédagogique	Veille à l'application de la procédure et à la cohérence des parcours.
Élève	Participe aux bilans, prend connaissance des résultats et signale toute difficulté.